

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 12 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, Carole BRAU, François DUMEAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Jean-Paul TROCMET, Laurence SIMON, Sylvie LÉGLISE, Jean-Noël BOYER, Christine MÉROT

EXCUSEE : Odile RAMBAUD (procuration à Jean-Pierre JAUSSERAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Noël BOYER

La lecture du compte rendu de la séance précédente ne suscitant aucune observation le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes votés en 2016, à savoir

TH 20.71 %	TFB 25.77%	TFNB	67.32%
------------	------------	------	--------

Il précise que si l'on augmente les taux de 1% le contribuable aura 20 € de plus à payer
2% 30 € de plus, et 3% 40 € de plus.

Côté CDC du Sud Gironde il est prévu à peu près 2% d'augmentation des taxes.

Le produit attendu en fiscalité directe locale serait sans augmentation cette année, de 466 509 €

Un large débat s'engage pour savoir si l'on augmente ou pas les taxes actuelles.

Monsieur VEUX n'est pas d'accord à augmenter les taxes, ni Monsieur TROCMET.

Devant la résistance de certains élus, monsieur le Maire explique que sans augmentation on ne pourra faire que les quelques projets déjà débattus au sein du Conseil Municipal, rien d'autre.

Si cela est suffisant pour les élus, monsieur le Maire ne s'y opposera pas, en effet à l'unanimité, le Conseil Municipal pense que pour cette année pas de dépenses supplémentaires.

La question suivante est posée par Monsieur le Maire et le vote à main levée est fait.

Souhaitez-vous augmenter les taxes ou pas ?

2 Voix POUR et 12 Voix CONTRE une augmentation des taxes.

Vote du budget 2017 « Commune »

Monsieur le Maire fait l'exposé des projets en cours, à savoir la sécurisation de certaines voies communales - rue des écoles, rue de la gare et rue de la chausse - ainsi que la vente du hangar rue de la tuilerie. Il confirme également que les dossiers de subvention auprès de la Préfecture notamment la DETR ont été acceptés pour la rue des écoles à hauteur de 4 649.93 € et 84 776.65 € pour la RD 1113.

Une réserve parlementaire de 3000 € est également validée.

Le Conseil Général a signé une convention pour les travaux de la RD 227 avec Monsieur le Maire dans laquelle il subventionne ces travaux à hauteur de 44 915 €.

Par conséquent la commune aura à peu près 80 000 € en fonds propres à financer sur 338 000 € de travaux.

Par ailleurs Monsieur le Maire confirme que le FDAEC est maintenu intégralement à la commune et non en partie avec un reversement auprès de la CDC, on peut attendre la somme de 17 453 €.

Dans le cadre de la dissolution de la CDC des côteaux Macariens, la commune a reçu sur notre compte à la Trésorerie un reversement de 26 421.19 €.

Après ces différentes précisions, monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENGAIGNE qui reprend article par article les prévisions budgétaires 2017, sensiblement identiques aux prévisions de 2016.

Toutefois, il faut noter une augmentation nette du coût de fonctionnement du Syndicat Incendie (SDISS) de 4000 € soit 23%. Monsieur le Maire demandera à la CDC du Réolais un échelonnement sur 3 ans, l'augmentation s'appliquera dès 2018.

Par ailleurs, monsieur NETTE confirme que la commune versera 500 € au CCAS au lieu de 1000 € comme l'an passé.

La section de fonctionnement s'équilibrera donc à 974 872 € et la section d'investissement à 667 125.05 €, comprenant 102 809.50 € de solde d'investissement reporté et 15 383.51 € de restes à réaliser.

Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote du budget « Assainissement »

Monsieur LENGAIGNE présente ce budget article par article, en précisant qu'il s'équilibre en section d'exploitation à 49 726.07 € et à 271 548.75 € dont 222 951.07 € de report d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif) mais deux cas particuliers se posent. En effet, deux pétitionnaires ont eu leur permis de construire accepté en 2016 et donc la PFAC ne peut être appliquée la décision remontant au 8 mars 2017. Pour ces deux administrés la commune prendra donc en charge les travaux d'assainissement, mais ce sera les derniers.

Le budget assainissement est voté à l'unanimité.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la dernière Commission réunie le 9 mars dernier, sur l'évaluation du coût des charges nettes liées aux compétences « Voirie » et « Urbanisme » transférées par certaines communes à la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Ce dernier reprend notamment les attributions de compensation pour 2017, soit pour Caudrot 72 992.80 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à ce rapport.

Effacement de dettes

Madame La Trésorière nous a fait parvenir un courrier concernant une demande d'effacement de dette d'une ancienne famille Caudrotaise suite à une décision de la commission de surendettement de Bordeaux.

Cette dette concerne des factures de cantine de Septembre 2015 à Avril 2016, pour un montant de 137.80 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'effacement de cette dette.

Investissements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il projette de rafraichir l'accueil du secrétariat de la mairie, notamment procéder à un coup de peinture par les employés municipaux et remplacer le mobilier existant très ancien, puis aménager le local débarras par un coin d'archivage.

Des devis sont en cours d'élaboration auprès de deux sociétés.

QUESTIONS DIVERSES :

Personnel communal

Le contrat d'emploi d'avenir de Yannick MONMIREL arrivant à échéance au 31 Mai, de plus monsieur le Maire étant satisfait de ses services durant ces trois années de CAE, propose de passer Yannick MONMIREL stagiaire à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer au 1^{er} juin, Yannick MONMIREL adjoint technique stagiaire et intégrera donc la Fonction Publique.

Par ailleurs, Monsieur LACOSSE et Monsieur MONMIREL viennent d'effectuer deux stages de trois journées afin d'obtenir les CACES nécessaire à la conduite d'engin avec nacelle.

Parking SNCF

Après différents échanges avec les responsables réseau de la SNCF nous avons eu enfin l'autorisation d'effectuer un revêtement de sol de manière à ce que les usagers n'aient plus les pieds dans l'eau.

Du fait que ce parking ne nous appartient pas, Monsieur VEUX souhaite que l'on appose un panneau précisant que ces travaux ont été réalisés par la Municipalité de Caudrot.

L'entreprise CHATAIGNE effectue actuellement ces travaux.

Jury d'assises 2018

Parmi les six communes qui forment le regroupement avec Caudrot, trois communes doivent être tirées au sort.

Puis chacune devra désigner deux personnes.

Les communes de Saint-Martial, Saint-germain des graves et Saint Laurent du Bois ont été tirées au sort.

Ecole

Monsieur le Maire rappelle la discussion du dernier Conseil Municipal où il était question d'offrir un cadeau aux élèves de CM2 entrant en 6^{ème}.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide par 2 Voix CONTRE, 11Voix POUR et 1 ABSTENTION qu'il sera offert un dictionnaire aux enfants concernés.

Repas de Cantine

Madame SIMON précise qu'elle a été rendre visite à Madame MOULINEAU de Casseuil, traiteur agréé pour 400 repas par semaine qui a proposé ses services pour le restaurant scolaire.

Après réflexion le Conseil Municipal ne donnera pas suite à cette proposition et conservera notre traiteur actuel monsieur ROUZIE à la rentrée prochaine.

Collège de Pian

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été interpellé par les parents d'élèves de Caudrot dont les enfants fréquentent le collège de Pian sur Garonne suite à une réunion présidée par Madame la Principale du Collège.

En effet, lors de cette réunion, qui a eu lieu en octobre dernier, madame la Principale informait l'assemblée que les enfants de Caudrot qui étaient inscrits au collège de Pian seraient scolarisés à la rentrée de septembre 2017 au collège de La Réole.

Devant de tels propos, monsieur le Maire indique qu'il a immédiatement demandé un rendez-vous avec les responsables de cette décision afin de présenter les arguments de la commune de Caudrot, concernant la problématique des effectifs de ce collège.

Après différents débats lors de la dernière réunion qui a eu lieu le 10 avril, il en ressort que les enfants déjà scolarisés à Pian, pourront y finir leur scolarité, et que les fratries ne seront pas séparées. Pour les autres, la rentrée de septembre 2018 se fera à la Réole.

Monsieur le Maire organisera avant la rentrée une réunion avec les parents d'élèves afin de leur communiquer les dernières informations dont il disposera.

Espaces verts

Monsieur le Maire souhaite arrêter à la fin de l'année, date de fin du contrat d'engagement signé avec Cyril JIMENEZ entreprise Duo multiservices, l'entretien et le fleurissement des massifs du centre bourg, les employés municipaux ayant tous repris leur poste ils pourront assurer cet entretien.

SUDGIMAD

Monsieur DUMEAU membre du Conseil d'administration nous informe que l'association a prévu la rénovation de leurs locaux, durée des travaux un an.

Monsieur BARTE viendra rencontrer Monsieur le Maire afin de trouver un lieu pour stationner les véhicules et les bâtiments ALGECO.

La séance est levée à 21 H 25.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are large and stylized, while others are smaller and more compact.